

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2012**

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT  
PRESENTE DANS LE CADRE DU PROJET « GUYANE  
BASE AVANCEE »**

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 33



L'an deux Mille douze, le Lundi 1<sup>er</sup> Octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **25 Septembre 2012**.

**PRESENTS** : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN M. Laurent ADELAAR - M. Germain BALMOKOUN - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck THOMAS - M. Bernard BRIEU - Mme. Diana JOJE-PANSA - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Bernard SELLIER - M. Jean GONTRAND - M. Michel VERDAN - M. Patrick ARMEDE - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

**ABSENTS AYANT DONNE  
PROCURATION :**

Mme. Hélène PERRET à Mme. Bénédicte FJEKE - Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck THOMAS - M. Jean-Paul RANDOLPH à M. Serge-Aimé SAINT-AUDE

**ABSENTS EXCUSES** : Mme. Agnès BARDURY - Melle Jessie BERTRAND - Mme. Yvonne VELAYOUDON - M. Jocelyn MADELEINE - M. Roland JOSEPH - Mme. Malaïka ADAM - M. Sylvio VAN-DER-PIJL

**ABSENTS NON EXCUSES** : Melle. Lyvie CLAUDE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain PANELLE -

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. Cécile ALFRED.

Monsieur Jean-Elie PANELLE ayant quitté la séance n'a pu prendre part au vote de cette délibération.

.../...

Monsieur le Maire expose que dans la perspective des Jeux Olympiques et de la Coupe du Monde de Football qui doivent se dérouler au Brésil, des crédits ont été mobilisés pour permettre le renforcement des équipements et installations sportives du département.

Ces moyens inscrits dans le programme « Guyane Base avancée » sont gérés par un Comité de Pilotage qui regroupe des partenaires (Etat, Département, Région, CNES) engagés dans le dispositif.

A cet effet, il rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 Décembre 2011, l'assemblée s'était prononcée sur les travaux de construction des tribunes du gymnase MAXIMIN Noël dont le plan de financement était le suivant :

Coût total de l'opération :	<b>350 000,00 €</b>
➤ Subvention CNDS	120 000,00 €
➤ Subvention Département	180,000,00 €
➤ Participation Commune	50,000,00 €

Il rappelle également que par délibération du 14 Mai 2012, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de réhabilitation de la piste synthétique du stade René LONG avec un plan de financement qui était établi de la façon suivante :

Coût total de l'opération :	<b>550 000,00 €</b>
➤ Subvention CNDS	440 000,00 €
➤ Participation Commune	110,000,00 €



Monsieur le Maire précise que le Comité de pilotage lors de sa dernière réunion a demandé à la Commune de modifier le plan de financement de deux projets retenus afin que la participation financière de la Commune couvre 20% du coût des projets.

Le nouveau plan de financement s'établirait de la manière suivante :

Intitulé du projet	Coût Total de l'opération	CNDS	CNES	DEPARTEMENT	COMMUNE
Tribune du Gymnase Maximin Noël	350.000 ,00 €	110.000,00 €		170.000,00 €	70.000,00 €
Rénovation de la piste d'athlétisme	450.000,00 €	160.000,00 €	100.000,00€	100.000,00 €	90.000,00 €

.../...

Afin de confirmer la volonté de la Municipalité d'engager les opérations proposées, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'APPROUVER** la modification des plans de financement concernant les opérations sus-indiquées ;
- **DE CONFIRMER** la construction de la tribune du Gymnase Maximin Noël et la rénovation de la piste d'athlétisme du stade René LONG ;
- **DE SOLLICITER** les partenaires financiers du programme selon le nouveau plan de financement présenté ci-dessus ;
- **DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires correspondantes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint habilité à signer tout document se rapportant à ce projet.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 02 Octobre 2012

P. LE MAIRE  
LE 2<sup>ème</sup> ADJOINT

Philippe JOAN

